

L'in ~~insudmersible~~

Journal de liaison des CTC et PFC

N°1

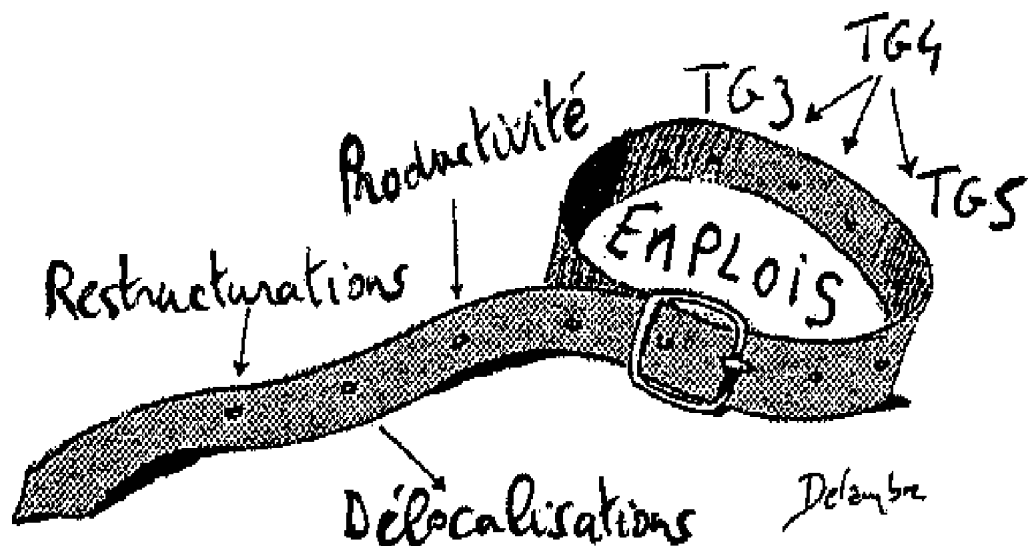
Fédération S IPTT 23 rue de la mare 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

Mai/Juin 2001

Voici donc le premier numéro de l'insudmersible, journal destiné à favoriser les liens entre les différents centres de tri et plates-formes colis implantés sur le territoire national. En effet, bien souvent, il se passe beaucoup de choses dans les centres (luttés, réorganisation, délocalisation, projet de la boîte, acquis) sans que les autres ne soient au courant. Ce journal a pour but de pallier à ce manque et d'être un véritable outil d'information, de communication et de coordination au service de tous les agents.

Dans les années qui viennent, il va se passer beaucoup de choses en termes de réorganisation et de restructuration qui vont avoir des conséquences importantes sur l'emploi, les conditions de travail, les horaires. C'est le cas pour le transport du courrier avec l'abandon progressif de certaines lignes aériennes au profit du tout route (mais surtout pas les camions jaunes), c'est le cas aussi avec l'automatisation à outrance de la plupart des centres de tri. D'autre part, la mise en place de SOFT et la séparation en branches des activités vont conduire à une recherche effrénée de la productivité dans le domaine du courrier.

Sont prévues aussi des restructurations lourdes telle que l'ouverture de la plate-forme routière de Melun qui entraînera les fermetures d'Orly Sénia et de Fontenay Péripole. Restructuration aussi côté courrier international avec la création d'un centre à Roissy entraînant les fermetures de l'actuel Roissy, des centres du Landy et d'Orly CPA. Sans compter, les délocalisations prévues de Rouen CTC, Grenoble, Strasbourg, les ouvertures de Chalons en Champagne, La Roche sur Yon et Bordeaux 2. Tout ceci échelonné sur une période allant de 2001 à 2003.



Face à la politique de La Poste et à ses journaux de propagande où tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, il fallait un outil national de contre-information.

**Le voici, c'est l'insudmersible.
Nous vous en souhaitons bonne lecture.**

INFO Lutte...INFO Lutte...INFO Lutte...INFO

Montpellier CTC : en grève depuis le 3 mai

La grève, qui fait suite à de nombreux débrayages courant avril, est suivie par près de 80% du personnel. Les collègues de Montpellier CTC entendent s'opposer aux 24 suppressions d'emplois de titulaires que la direction veut imposer à l'occasion de l'installation d'une machine de tri grand format.

Très légitimement, ils dénoncent une logique purement économique de leur direction, qui vise uniquement à amortir le coût de la machine, exposant de ce fait les usagers à une nouvelle dégradation du service postal dans l'Hérault.

Dans ce département en pleine explosion démographique (1000 nouveaux habitants par mois), le centre de tri, d'après la Poste elle-même, n'est en capacité, avec les effectifs actuels, que de traiter 63% de son trafic.

Qu'en sera-il, même avec une nouvelle machine de tri, avec 24 emplois en moins ?? C'est bien à une flagrante entreprise de sabotage du service public que se livre la direction de la Poste de l'Hérault.

Pour preuve, les déclarations hallucinantes du Directeur départemental dans le «Midi libre» : «La Poste à investi 80MF dans une machine. **Elle en attend un retour en termes de gain de productivité. Il s'agit d'anticiper sur l'ouverture du marché en 2003.** Il y a une logique.

Notre discours est déterminé et il n'est plus question d'acheter une paix sociale, comme ça à pu être le cas auparavant». Ce discours va-t-en guerre et liquidateur du service public démontre, s'il en était besoin, l'orientation ultralibérale des patrons de la Poste qui, dans leur tête, nous ont déjà vendu aux intérêts privés !

Ce même directeur multiplie les provocations, fait tourner à plein les centres parallèles, refuse toute négociation sérieuse, tente (heureusement en vain!), de faire condamner grévistes et syndicats au tribunal, mobilise une armée d'huissiers...

Jeudi 17 mai, les grévistes se rendront à Marseille au siège de la délégation pour exiger l'ouverture de négociations. Les postières et postiers des Bouches du Rhône viendront les soutenir.

Tours CTC : pas de 22/6 !

Depuis septembre 2000, la Direction tentait d'imposer une 22-6h par tous les moyens. Lors de nombreuses AG où le personnel de nuit débattait et construisait la mobilisation, les revendications ont été portées en délégation de la dernière chance. La Direction laissa entrevoir une petite fenêtre vers une

alternative. Après consultation du personnel de nuit, des contre-propositions ont été élaborées et âprement débattues pendant la réunion du groupe de travail avec la Direction. Au départ, nous revendiquions 2 emplois supplémentaires par brigade de nuit. A l'arrivée, nous obtenons l'intégration de 2 contractuels en 20H-6H, 3 nuits consécutives par semaine et l'abandon de la 22h-6h. C'est une victoire du collectif et de l'unité syndicale. Pour autant, la question des emplois supplémentaires en C et D reste posée.

Valence CTC : Mobilisation du personnel pour les Contrats à Durée Déterminée

Le 9 avril une délégation du personnel du centre de tri de Valence s'est rendu à la direction du travail. La précarité, qui s'est installée dans l'établissement, a fortement mobilisé l'ensemble du personnel. Pour 2000, ce sont 1500 contrats à durée déterminée qui représentent 41 emplois à temps complet qui ont été signés. Une pétition, initiée par la section SUD, qui dénonçait l'utilisation illégale de CDD au centre de tri et qui demandait l'intervention de la direction du travail, a été massivement signée (120 signatures). Munie de cette pétition, la délégation (20pers.) a rencontré le directeur adjoint. Nous avons témoigné sur l'illégalité de ces contrats : contrats signés pour un accroissement temporaire d'activité, qui n'ont de temporaire que le nom, contrats pour remplacer les positions de travail à découvert toute l'année, vivier de personnels précaires qui doivent venir travailler au pied levé pour des contrats de quelques jours...etc..

Bref toute la panoplie de l'esclavage moderne.

Nous avons démontré que, compte tenu des types de contrats qui dépendent du code du travail et de la transformation de La Poste en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), la direction du travail pouvait intervenir au centre de tri pour établir des procès-verbaux. Ceci dans le but de faire cesser cette situation.

Le directeur a reconnu le flou entretenu par les différentes notes sur l'intervention de la direction du travail à La Poste. Mais devant nos témoignages accablants, il a estimé devoir alerter son ministère de tutelle et envisage une visite au centre de tri. Une réponse nous sera donnée dans les prochains jours.

Par crainte d'un enlisement de ce dossier nous avons alerté le préfet de la Drôme ainsi que les députés du département. A suivre...

Lutte...INFO Lutte...INFO Lutte...INFO

Attention femmes enceintes

A Tours CTC, les femmes ne sont pas les bienvenues, elles peuvent être enceintes.

Une mère de famille en a eu la triste expérience. Lorsqu'elle remet la dispense de charge délivrée par le Comité Médical de La Poste à son chef de brigade, ce dernier n'a pas su retenir ses nerfs contre elle.

Et comme si cela ne suffisait pas, elle apprend plus tard la décision arbitraire de la direction du centre de la contraindre à changer de cycle de nuit. Suite à une pétition spontanée du personnel, une audience chez le DETAP avec délégation du personnel, un débrayage de la brigade D, celle-ci réintègre sa brigade.

La solidarité, l'unité du personnel et des syndicats et le respect des principes démocratiques ont payé.

Horaires atypiques Les conclusions de l'étude médicale

Lors d'un CHS-CT national en 95, CFDT et FO ont demandé une étude sur les horaires atypiques et leurs conséquences sur la santé du personnel. SUD et CGT n'étaient pas demandeurs, mais étaient d'accord avec cette proposition. SUD a participé à la commission de suivi. Le but de cette étude était d'évaluer l'incidence des horaires de nuit (2 nuits sur 4, 22h/6h, boulangères, matinales) sur le sommeil, la fatigue et plus généralement sur la santé des personnels concernés (l'étude a été étendue aux brigades de jour dès le départ). L'analyse n'a concerné que 7 centres, elle n'est donc pas exhaustive puisqu'elle ne couvre pas tous les CTC de France. Les résultats de cette étude viennent de sortir. Quelques extraits significatifs :

Fixe-matin

L'avantage indéniable de cet horaire très matinal (3H30/10H15 à Nantes CTC) est relatif à l'heure de fin de service qui offre du temps libre. En revanche, l'inconvénient majeur se trouve lié au nombre de jours consécutifs de travail. L'agent devra se lever à 2H30 pendant 5 jours consécutifs. L'accumulation de la dette de sommeil et de la fatigue est inévitable. On peut se demander dans quelle mesure on peut réellement profiter de son temps libre lorsqu'on est très fatigué.

Les services d'après-midi et les nuits

En particulier ceux qui se terminent après 20 heures demeurent les moins avantageux sur le plan de la vie familiale et social, seulement 35% des grilles d'horaires offrent tous les week-ends de libre. La fréquence de travail le samedi est en moyenne égale à 1 samedi sur 3. Les agents d'après-midi ont tendance à se plaindre plus que les autres agents avec un pic de plaintes pour la plage horaire 18H-20H30. Ils sont également les plus stressés à la fin du service.

Pour les agents en 4 ou 5 nuits, un vœu tout à fait compréhensible : passer en 2 nuits sur 4.

La formule la moins pénalisante est celle du système 2 nuits sur 4 en raison du faible nombre de nuits à travailler.

Les agents en 5 nuits et en après-midi sont moins nombreux à avoir choisi leurs horaires de travail par comparaison à ceux en rotation matin/après-midi par semaine et en 2 nuits sur 4.

La cohabitation de différentes formes d'organisation des horaires de travail peu équitable peut avoir un impact psychologique très élevé chez les agents les moins bien lotis et peut expliquer dans certains cas le fort taux d'absentéisme.

Le mal de dos chronique, les troubles de l'humeur et le mal de tête constituent les plaintes les plus fréquentes.

Les principales contraintes liées aux conditions de travail sont les nuisances dans l'environnement (bruit, poussière, gaz d'échappement), le travail répétitif, la position debout, la cadence élevée

Cette étude est la confirmation de ce que nous avons toujours dénoncé et combattu : **la nocivité des horaires atypiques**. Les propositions définitives seront faites au CNHS-CT via la commission de pilotage qui doit se mettre en place au second trimestre 2001.

La fédération SUD a écrit au Président de La Poste pour exiger une renégociation globale sur les horaires atypiques.

Délocalisation....Délocalisation....Délocalisation....

Le Centre de Traitement du Courrier de Seine Maritime, mieux connu comme le Centre de Tri de Sotteville, est un anachronisme □ Les machines ne sont même plus bonnes pour un musée de La Poste, d'ailleurs quand on en démonte une, la direction ne la revend pas à la foire-à-tout du coin, elle la fout carrément à la benne à ordures, en gros morceaux, pleins d'électronique et de câbles qui rouillent sous la pluie □ Quant au personnel il est définitivement archaïque □ C'est en tout cas ce que nous déclarons en chœur tous les "hauts cadres" de La Poste □

CHEZ NOUS

Eh oui, chez nous, pas de pilotes de machine dirigeant de rutilantes TPF, pas d'animateur TOP, pas de brigades sur des horaires "spéciaux" (spécialement inhumains ?), pas de service polyvalent, pas de pause décalée à toutes les heures du jour et de la nuit, pas de cadences infernales à 3 par machine, pas de compétitions entre brigades, pas de CES, CEC, CDII.

Tous ces chefs-d'oeuvre de la modernité postale qu'ils ont mis en place dans d'autres centres, ils n'ont pas réussi à les imposer chez nous.

Chez nous, on peut encore choisir entre le transbordement, la manutention, le service général. Chez nous, les horaires ont été négociés collectivement et acceptés par le personnel, ce qui n'empêche pas que le centre soit ouvert 24h sur 24h, du dimanche 20h au samedi 20h. Et s'il est fermé la nuit du samedi c'est pas de notre faute, ça aussi on l'a combattu. Chez nous, les machines à trier fonctionnent avec 4 agents, on y passe qu'une demi-vacation et la maintenance est faite par des postiers. Chez nous, tout le monde travaille à temps plein sauf si on choisit le temps partiel. Chez nous, la cantine est ouverte le midi, le soir, et à minuit. et la pause, on la prend ensemble, pour manger, taper le carton, ou discuter du dernier article génial de Forum. Chez nous, quand y a un problème, on tient des AG et c'est ensemble qu'on décide, dans les assemblées.

Oh, faut pas rêver, chez nous c'est quand même pas le paradis. Le boulot reste le boulot. Les CDI sont aussi mal payés qu'ailleurs, les titulaires aussi, d'ailleurs. Le centre est cradingue, la boullisterie fonctionne grâce au chatterton, il pleut sur les HM, mais c'est quand même un peu moins pire qu'ailleurs, à ce qu'on en sait.



Evidemment, nos dirigeants ne pouvaient laisser un tel furoncle enlaidir la si belle image de notre si belle entreprise.

Alors on va casser notre centre (de toute façon il tombe en ruine au bout de seulement 20 ans) et nous parquer dans un hangar à bestiaux tout neuf. Et évidemment, la boîte compte bien en profiter au maximum : 150 suppressions d'emploi, des déplacements d'office par dizaines, une remise en cause générale des horaires et des conditions de travail et bien sur, l'introduction des "nouveaux métiers".

Le 4 Mai, SUD et CGT, (ensemble, 93% voix aux élections) ont été reçus par le directeur départemental, suite à la publication par la presse d'un préavis public de grève voté en AG.

nos revendications : Zéro licenciement, zéro déplacement d'office, maintien des horaires et des conditions de travail, amélioration du futur bâtiment (baies vitrées pour voir dehors, travaux d'insonorisation, de climatisation,...).

Si la direction continue à refuser de nous écouter, cela risque bien d'être le début d'une nouvelle "période de conflictualité intense" à Sotteville CTC.